

L'appel à l'Unité Islamique



Les Imams d'Ahl-ul-Bayt ont montré à maintes reprises leur souci de préserver l'unité de l'Islam, de sauvegarder sa force et la cohésion de ses rangs, et d'oeuvrer en vue d'effacer les rancoeurs

entre les Musulmans. On connaît l'attitude très positive de l'Imam Ali ibn Abi Tâleb vis-à-vis de ses prédécesseurs, qu'il n'a pas hésité à soutenir, à aider et à assister, bien qu'au fond de lui-même il éprouvât de l'amertume à leur égard et qu'il fût convaincu qu'ils avaient usurpé son droit au Califat. Il poussa même son souci de préserver l'unité islamique jusqu'à s'abstenir d'annoncer publiquement que le Texte l'avait désigné pour la Succession du Prophète tant que ses prédécesseurs occupaient encore le poste de Calife, et il n'a fait valoir son droit légitime usurpé, de façon publique, que lorsqu'il eut accédé au Califat [\(227\)](#). C'est à ce moment-là seulement, le risque de contestation des dirigeants de l'Etat islamique étant écarté, qu'il s'est permis de rassembler ceux qui restaient des Compagnons du Prophète afin qu'ils témoignent publiquement et pour l'Histoire d'une vérité que tous les Musulmans, et notamment les nouvelles générations, ne connaissaient pas, à savoir que le Prophète avait désigné formellement et publiquement l'Imam Ali comme étant son

Lieutenant, son Héritier présomptif, et son Successeur au Califat, dans son célèbre sermon du Ghadîr.

Avant son accession au Califat donc, l'Imam Ali n'avait pas hésité un moment à apporter ses conseils aux trois Califes qui l'avaient précédé, chaque fois qu'il s'agissait de sauvegarder les intérêts des Musulmans. Plus tard, il justifiera son attitude de cette époque vis-à-vis de ceux qu'il estimait avoir usurpé son droit, dans ces termes: « *Je craignais que, si je ne coopérais pas (avec les Califes) l'Islam eût été affaibli par d'éventuelles dissensions et désunion* »[\(228\)](#).

C'est pourquoi, tout au long de la période du Califat de ses trois prédécesseurs, il ne prononça jamais une parole de nature à affaiblir leur pouvoir, porter atteinte à leur prestige, ou entamer leur crédibilité. Il préféra rester enfermé chez lui et se taire, même lorsqu'il constatait dans leurs actions ce qu'il n'approuvait pas. Mais chaque fois que les trois Califes avaient besoin de lui, et qu'il estimait que son concours servait l'intérêt général de l'Islam, il le prêtait très volontiers. Le Calife Omar, reconnaissant pour ce concours précieux apporté par l'Imam Ali et son attitude on ne peut plus positive, répétait souvent: « *Que je ne sois jamais confronté à un problème complexe sans trouver Aboul-Hassan (l'Imam Ali) pour résoudre* »[\(229\)](#), ou « *Si Ali n'avait pas été là, Omar aurait péri* »[\(230\)](#).

L'attitude de l'Imam al-Hassan vis-à-vis de Mo`âwiyah[\(231\)](#) ne fut pas moins constructive. En effet, l'Imam al-Hassan accepta de signer un traité de réconciliation avec celui qui s'était rebellé contre son Califat, et de mettre un terme aux hostilités, ayant réalisé que la poursuite de ce conflit fratricide risquait de faire disparaître l'Etat islamique, ou même d'effacer à jamais le nom de l'Islam de la surface de la Terre, de détruire la Chari`ah et d'exterminer ses Gardiens, c'est-à-dire le reste des Ahl-ul-Bayt. Il préféra donc préserver les apparences de l'Islam et le nom de la Religion, même au prix d'une réconciliation coûteuse avec Mu`âwiyah,

l'ennemi le plus acharné de la Religion et de ses véritables défenseurs, et l'adversaire le plus haineux des Ahl-ul-Bayt et de leurs partisans, même en prévoyant que l'accession de Mu`âwiyah au Califat ne lui apporterait, à lui et à ses adeptes, qu'humiliation et injustice, et même si les épées des valeureux Banî Hâchem et de ses partisans étaient dégainées et prêtes à défendre sa cause jusqu'au bout. Mais l'intérêt supérieur de l'Islam était, pour lui, au-dessus de toutes ces considérations. C'est pourquoi il accepta ce qui était normalement inacceptable pour lui.

Si, par la suite, l'Imam al-Hussayn adoptera une attitude différente de celle de son frère, l'Imam al-Hassan, et s'il se soulèvera contre le régime Omayyade, dirigé par Yazîd, c'est parce que la situation avait changé. Son soulèvement héroïque, loin de représenter un risque pour l'existence de l'Islam, visait au contraire à rappeler aux Musulmans les Principes et les Enseignements authentiques de l'Islam, que Yazîd, le fils de Mu`âwiyah, un alcoolique débauché et sans scrupules, était en train de piétiner. En se soulevant, en acceptant de s'engager dans un combat désespéré et de se sacrifier, l'Imam al-Hussayn a voulu montrer aux Musulmans que ceux qui se trouvaient à la tête de l'Etat islamique n'avaient rien à voir avec l'Islam. Sans son soulèvement et le Sacrifice de sa vie, l'Islam aurait été vidé de son contenu. [\(232\)](#)

En se soulevant, l'Imam al-Hussayn n'a fait courir à l'Islam aucun risque. Il a seulement offert sa vie pour que la Vérité triomphe et que l'injustice soit désignée du doigt. Son combat est devenu le symbole du refus de l'injustice.

Si les Chiites commémorent chaque année, l'anniversaire du Martyre de l'Imam al-Hussayn, le Jour de `Achourâ' (le 10 Moharram), c'est justement pour faire revivre l'esprit de la Tragédie de Karbalâ', c'est-à-dire le refus de l'injustice et de l'oppression, et l'aspiration à un régime qui applique la Justice islamique. En s'attachant à commémorer chaque année, sous

diverses manifestations, son Sacrifice, les Chiites ne visent qu'à perpétuer son Message de lutte contre l'injustice et l'oppression, et ne font qu'obéir aux Commandements des Imams d'Ahl-ul-Bayt qui lui ont succédé, leur recommandant de renouveler leur fidélité au souvenir du Sacrifice du petit-fils chéri du Saint Prophète.

Le souci constant des Imams d'Ahl-ul-Bayt de voir l'Islam préserver sa gloire(233), même lorsque les gouvernants de l'Etat

islamique les traitaient avec la plus grande cruauté et les soumettaient à toutes sortes de tortures, de vexations et d'humiliations, a été illustrée par l'attitude de l'Imam Zayn al-`Abedîn vis-à-vis des rois Omayyades. En effet, bien que ceux-ci aient violé ses droits les plus élémentaires, et l'aient privé de sa liberté de mouvement, et bien qu'il ait vécu dans l'affliction à cause du massacre sauvage que les Omayyades avaient perpétré contre son père, l'Imam al-Hussayn, et sa famille, lors de la Tragédie de Karbalâ', il n'a jamais cessé de prier dans son intimité pour la victoire des armées Musulmans et pour qu'Allah accorde la Paix aux Musulmans. Et on sait déjà que le seul moyen qu'il lui restait pour répandre le Savoir et la Science islamiques était la Supplication. Or, justement, dans ces Supplications, il enseignait à ses adeptes comment prier pour l'ensemble des Musulmans et pour la victoire des armées Musulmans. Ainsi, dans sa Supplication appelée « Du`â' Ahl-ul-Thoghour » (Les Frontaliers)(234), on lit:

« O Allah! Que la Paix et la Miséricorde soient sur Mohammad et sa Progéniture! Augmente le nombre et la force de leurs adeptes, aiguise leurs épées, protège leurs territoires, consolide leurs rangs, dote-les de l'esprit de solidarité, assure – leur les moyens de subsistance, couvre leurs dépenses, arme – les de puissance, de patience et d'endurance, préserve-les et inspire – leur les mesures stratégiques à prendre pour vaincre l'ennemi ».

Et un peu plus loin :

« O Allah! Consolide de cette façon les moyens des Musulmans, fortifie leurs territoires, fais fructifier leurs biens, sors-les de l'état de guerre pour qu'ils s'occupent de Ton adoration, et mets fin aux hostilités internes qui les opposent afin qu'ils puissent Te prier dans la solitude et en paix, et afin qu'ils ne se prosternent devant personne autre que Toi » [\(235\)](#).

Dans cette Supplication, la plus longue de toutes celles qu'il a composées, l'Imam Zayn-al-Abidine les incite à s'armer de bonnes moeurs, tout en les prévenant de la nécessité de se préparer à faire face à l'ennemi. Il y réunit ainsi les instructions militaires du Jihâd islamique et l'explication du but et de l'utilité de celui-ci. Il attire aussi l'attention des Musulmans sur le genre de précautions à l'égard de leurs ennemis, et les mesures à adopter dans leurs relations avec eux et dans la lutte qu'ils engagent contre eux. De même, il recommande aux soldats de l'Islam de se rappeler Allah même en plein combat, de s'abstenir de tout péché, et de garder toujours présent à l'esprit que le Jihâd est seulement pour Allah et pour faire triompher Sa Cause.

Les autres Imams adoptèrent une attitude constructive similaire vis-à-vis des gouvernants de leur époque, malgré la cruauté du traitement que ceux-ci leur réservaient, et malgré toute les persécutions et l'oppression qu'ils leur faisaient subir. S'étant rendu compte que leur droit au gouvernement ne leur serait pas restitué, ils se consacrèrent à l'enseignement des Principes de l'Islam aux gens, et à l'orientation religieuse de leurs adeptes. Les révoltes et les révolutions sanglantes qui furent déclenchées à leurs époques respectives par les Alawites et d'autres, ne furent ni leur fait, ni conformes à leur volonté. Ils refusaient tout ce qui eût pu mettre en danger l'Etat islamique, pour peu que celui-ci conservât les lignes générales des Principes de l'Islam. Ils se souciaient plus que quiconque, plus même que les Califes

Abbassides eux-mêmes, de la sauvegarde et de l'intégrité de l'Etat islamique, et ils répugnaient à voir couler le sang des Musulmans, à les voir s'entretuer et se déchirer.

L'illustration de ce souci de la sauvegarde de l'Etat islamique se trouve clairement dans le testament que l'Imam Mousâ al-Kâdhem a laissé à ses Chiites: « Ne vous exposez pas à l'humiliation en vous révoltant contre votre dirigeant Musulman. S'il est juste, priez Allah qu'il reste vivant, et s'il ne l'est pas, priez Allah pour qu'il se réforme. Car votre réforme dépend de celle de votre dirigeant. Le dirigeant juste est comme un père miséricordieux. Aimez donc pour lui ce que vous aimez pour vous-même, et détestez pour lui ce que vous détestez pour vous-même »[\(236\)](#).

Si l'accent est mis ici, comme partout ailleurs chez les Ahl-ul-Bayt, sur l'attachement au dirigeant juste, il y est également souligné la nécessité de respecter l'Etat islamique et d'oeuvrer en vue de sa réforme, en l'occurrence en priant Allah de réformer celui qui le dirige. Le sens de la responsabilité du Chiite est donc évident.

Malgré cette évidence, certains écrivains que l'on ne peut qualifier autrement que de mauvaise foi, n'hésitent pas à diffamer le Chiisme, en le dénonçant comme « une organisation secrète subversive » ou comme une « secte révolutionnaire vindicative »[\(237\)](#).

Certes, l'un des traits de caractère saillants de tout Musulman qui se veut un véritable adepte des Enseignements des Ahl-ul-Bayt est d'être l'ennemi juré des tyrans et de la tyrannie. Il n'accepte jamais de s'aligner sur la position des agresseurs, ni de tendre une main coopérative à ceux qui encouragent les tyrans dans leurs actes d'oppression. Cette répugnance à l'égard des tyrans, de la tyrannie et de ses tenants est transmise, chez les Chiites, de génération en génération. Mais cela n'autorise personne à qualifier les Chiites de traîtres, de rebelles ou déloyaux. Ils sont à cent

lieues de tels comportements. Les Enseignements qu'ils ont reçus de leurs Imams leur interdisent de trahir, de tromper, et de répandre le sang d'un Frère Musulman, de quelque secte qu'il soit, et quelque Ecole juridique Musulmane qu'il suive. Pour eux, tout Musulman qui prononce les Chahâdatayn (la Profession de Foi musulmane: Lâ ilâha illa-llâh, Mohammadan Rassoul-ollâh = Il n'y a des dieu qu'Allah, Mohammad est le Messenger d'allah) doit avoir la vie, les biens et l'honneur saufs, « il est illicite de disposer du bien d'un Musulman sans son libre consentement » [\(238\)](#) . Ils croient fermement qu'un Musulman est le Frère d'un autre Musulman, qu'il soit Chiite ou non, et qu'il a envers lui les devoirs de la Fraternité, comme nous allons le voir ci-après.

Les croyances du chiisme

[227.](#) Voir: « Mosnad Ahmad », 1/48; « Fadhâ'el Ahmad », 77/115; « Al-Sonnah » d'Ibn Abî `Açem, p. 593, H. 1372, 1373, 1374; « Mochkel al-Athâr », 2/307; « Khaçâ'eç al-Nasâ'î », p. 100, H. 85-87; « Al-Mo`jam al-Çaghîr » d'al-Tabarânî, 1/65; « Al-Mo`jam al-Awsat », 2/68; « Holyat al-Awliyâ' », 5/26; « Al-Manâqeb » d'Ibn al-Maghâzelî, p. 20, H. 27; « Kanz al-`Ommal », 13/157, H. 36485, 36486 et p. 17, H. 36514, 36515; « Osod al-Ghâbah », 3/321 et 4/28.

[228.](#) « Nahj al-Balâghah », Lettre No. 62 (Lettre aux Gens de Baçrah).

[229.](#) Voir: « Tabaqât Ibn Sa`d », 2/339; « Fadhâ'el Ahmad », p. 155, H. 222; « Ansâb al-Achrâf » d'al-Balâtharî, 2/99, H. 29; « Charh Nahj al-Balâghah » d'Ibn Abil-Hadîd, 1/18; « Al-Manâqeb » d'al-Khawârezmî, pp. 96-97, note des Hadith 97 et 98; « Osod al-Ghâbah », 4/22; « Kefâyat al-Tâleb », p. 217; « Al-Eçâbah », 2/509; « Thakhâ'er al-`Oqbâ », p. 82; « Tahthîb al-Tahthîb », 7/296; « Tathkerat al-Khawâç », pp. 134, 137; « Al-Riyâdh al-Nadherah », 3/161: « Farâ'ed al-Samtayn »,

1/344, H. 267.

230. Voir: « Al-Manâqeb » d'al-Khawârezmî », p. 80, H. 65; « Tathkerat al-Khawâç », p. 137; « Charh Nahj al-Balâghah » d'Ibn Abil-Hadîd, 1/18 et 141, ainsi que 12/179 et 223; « Kefâyat al-Tâleb », p. 219; « Thakhâ'er al-`Oqbâ », p. 82; « Al-Riyâdh al-Nadherah », 3/161.

231. Il est à noter que le Traité de l'Imam al-Hassan avec Mo`âwiyah, n'était pas une capitulation, comme certains se plaisent à le croire, mais une continuation du combat contre la déviation par d'autres moyens, ni une renonciation au Califat, mais seulement au pouvoir. L'Imam al-Hassan et l'Imam al-Hussain livrèrent le même combat contre la déviation omayyade, mais de deux façons différentes dictées par les conjonctures politiques et sociales de leurs époques différentes.

Pour avoir une idée précise et complète de l'attitude de l'Imam al-Hassan face à Mo`âwiyah, voir notamment en français: « Pour une lecture correcte de l'IMAM AL-HASSAN et de son traité de Réconciliation avec Mu`âwiyah » d'Abbas Ahmad al-Bostani, Publication du Séminaire Islam Voir, pour plus de détails sur les raisons du soulèvement de l'Imam al-Hussayn: « L'Imam al-Hussayn et le Jour de `Achourâ' », Ed. B.A.B., Traduction A.A. al-Bostani, Paris, 1984. Voir, pour plus de détails sur les raisons du soulèvement de l'Imam al-Hussayn: « L'Imam al-Hussayn et le Jour de `Achourâ' », Ed. B.A.B., Traduction A.A. al-Bostani, Paris, 1984. ique de Paris, 1984.

Voir aussi (en arabe): « Çolh al-Hassan » d'al-Cheikh Râdhî Ale Yassîn »; « Al-Majâles al-Fâkherah fî Ma'âtem al-`Otrah al-Tâherah »; « Charh Nahj al-Balâghah », Tom. IV; « Al-Imâm al-Hussain (P) » d'Abdullâh al-`Alâyelî; « Mokhtaçar Târîkh Demachq », 25/43; « Târîkh al-Tabarî », 5/162; « Al-Kâmel fil-Târîkh » d'Ibn al-Athîr, 3/404; « Târîkh al-Islâm » d'al-Thahabî, 4/5; « Târîkh al-Kholafâ' » (al-Imâmah wal-Siyâsah) d'Ibn Qotaybah, 1/164.

[232.](#) Voir, pour plus de détails sur les raisons du soulèvement de l'Imam al-Hussayn: « L'Imam al-Hussayn et le Jour de 'Achourâ' », Ed. B.A.B., Traduction A.A. al-Bostani, Paris, 1984.

[233.](#) La gloire de l'Islam signifie: adorer Allah, obéir aux Lois religieuses, au gouvernement islamique et aux dirigeants religieux, défendre les droits des gens, établir la justice individuelle et sociale, l'égalité, et la liberté de pensée et de parole, et inculquer aux gens l'esprit de la fraternité islamique.

Les Saints Imams d'Ahl-ul-Bayt ont voué leur vie à la protection et à la préservation des Principes de l'Islam, du Saint Coran et des Traditions du Saint Prophète. Ils ont éduqué les gens au respect de ces nombreux Principes. Celui qui les transgresse et usurpe les droits des gens, qui viole la sainteté de la Justice, et établit son propre système d'administration, qui supprime la liberté de l'homme et se comporte comme Pharaon est appelé « Tâghout » (transgresseur) par le Saint Coran, et celui qui souffre de l'oppression des transgresseurs et qui est privé des Bienfaits qu'Allah lui a accordés est appelé « Mostadh`af » (opprimé et privé de ses droits).

Les adeptes du Prophète de l'Islam et de ses Descendants Elus ne reconnaissent comme super-puissant qu'Allah, et sont prêts à affronter de tels transgresseurs et à défendre les opprimés, étant donné qu'ils sont armés des Principes de leur Foi. Lorsqu'ils récitent la « Kalemah Tayyebah » (Lâ Elâha ella-llâh), ils expriment leur foi à l'attachement à ces mêmes Principes.

Le Séminaire Islamique

[234.](#) « Al-Çahîfah al-Sajjâdiyyah », Du`â' No. 27.

[235.](#) N'est-ce pas un excellent Du`â' pour tous les Musulmans de notre époque, afin qu'ils en tirent des leçons et qu'ils implorent Allah pour les conduire à unifier leurs rangs et à éclairer leurs esprits dans ces jours difficiles?

[236.](#) « Amâlî al-Çadouq », p. 277, H. 21; « Wasâ'el al-Chî`ah », 16/229, H. 21406.

[237.](#) Comme nous l'avons déjà vu dans le Chapitre « La Taqiyyah » où nous avons noté, comment al-Kawtharî – dans son commentaire de l'ouvrage d'al-Isfarâ'inî, « Al-Tabçîr fil-Dîn », p. 185 – accuse les Chiites de « former sous l'habit du Chiisme, des associations secrètes etc »!!

[238.](#) Voir: « Al-Faqîh », 4/66, H. 195; « `Awâlî al-La'âlî », 3/473, H. 3; « Tohaf al-`Oqoul », p. 34; « Wasâ'el al-Chî`ah », 5/120, H. 6089; « Sonan al-Dâr-Qotnî », 3/26, H. 91, 92; « Kanz al-`Ommal », 1/92, H. 397.